

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION N°11/108**

**Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle entre la commune de Saint-Marcel-Lès-Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'EPORA  
Site Desgrand**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention signée le 22 février 2011 entre la commune de Saint-Marcel-Lès-Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'EPORA,
- Considérant que l'étude de l'opération amène à proposer une extension du périmètre du projet,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Marcel-Lès-Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'EPORA, relatif au site Desgrand.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien les opérations correspondantes.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER